



## FESTIV'AL SHIMMY

### SCENE OUVERTE

18 Mars 2016 - La Motte en Provence  
(83920)

### FORMULAIRE D'INSCRIPTION

1. Complétez le questionnaire
2. Lisez et signez le règlement
3. Envoyez ce formulaire rempli via Internet ou courrier postal avec votre inscription aux stages du festival et votre vidéo (lien internet ou cd) à **association\_ela@hotmail.com** OU **AELA – c/o Aude Mathis – Domaine Le Serre – Avenue Ste Roseline – 83920 La Motte.**
4. AELA vous enverra une confirmation de votre participation au plus tard le 11 mars 2016.
5. Clôture des inscriptions à la scène ouverte le 4 mars sous réserve de places disponibles.

NOM d'artiste ou de la troupe : .....

Ville/région/pays : .....

Noms du/des danseurs : .....

.....

.....

.....

.....

.....

Email du responsable : .....

Tél. Portable : .....

Style de danse proposé : .....

## REGLEMENT SCENE OUVERTE

Tout(e) danseur(se) ou compagnie de **niveau avancé, semi-professionnel ou professionnel** peut déposer une demande pour participer à la scène ouverte du vendredi 18 mars 2016 à 20h45 à La Motte en Provence.

1. La participation est gratuite.
2. Chaque danseur (soliste ou groupe) doit être inscrit à au moins 2 stages du festiv'Al shimmy 2016.
3. Nombre maximum de prestations (solo ou groupes) : 15.
4. Chaque danseur / groupe doit être sélectionné(e) par les organisateurs du festival. Pour déposer votre candidature **envoyez une petite biographie + une vidéo récente (lien youtube accepté) à [association\\_ela@hotmail.com](mailto:association_ela@hotmail.com)**
5. La scène est ouverte à tout style de danse (danse orientale, folklore, tribal-fusion, ATS, fusion, danse indienne, bollywood, hip-hop, etc... Les musiciens live sont les bienvenus!)
6. Taille de la scène : 8m x 5 m, Fond de scène dans les tons rouges.
7. Chaque danseur/groupe sélectionné pourra présenter une danse d'une durée de 3 à 4 minutes chacune. Possibilité de présenter une danse en solo + une danse de groupe
8. Date limite de dépôt des dossiers : 4 mars 2016 sous réserve de places disponibles.
9. Chaque danseur / groupe fournira sa musique sur CD (adresse : AELA – Domaine Le Serre – Avenue Sainte Roseline – 83920 La Motte – France) ou par email à [association\\_ela@hotmail.com](mailto:association_ela@hotmail.com) avant le 12 mars.
10. Chaque danseur / groupe sera présenté avant son passage sur scène : un texte de 1 ou 2 lignes pour présenter la danse et son/ses interprète(s) devra être envoyé avec la musique (voir 7. pour l'adresse).
11. Le spectacle et les artistes seront promus via Internet (facebook, twitter, newsletter, forum, etc)
12. Les danseurs pourront apporter leurs flyers et cartes de visite pour se promouvoir. Une table sera réservée à cet effet.
13. Les danseurs ne seront pas rémunérés, ils cèdent leur droit à l'image à l'AELA et l'autorisent à en faire bon usage pour promouvoir la danse et le festiv'Al shimmy.
14. Un photographe professionnel sera présent lors du spectacle. Les photos seront mises en vente quelques jours après le spectacle.

Signature précédée de la mention 'lu et approuvé'

Association Expressions et Langages d'Ailleurs

+33.610.47.44.43 - [association\\_ela@hotmail.com](mailto:association_ela@hotmail.com)

[www.belly-danse-orientale.com](http://www.belly-danse-orientale.com)